

EVOLUTION PROFESSIONNELLE



J'ai transformé
mon expérience
en **diplôme !**

La Validation des Acquis de l'Expérience - VAE
est une solution



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

nouvelle-aquitaine.fr



LES ÉTAPES DE LA VAE

1 INFORMEZ-VOUS Appelez le **05 57 57 55 66** afin de connaître le **Point Régional Conseil (PRC)** le plus proche de chez vous

2 RENDEZ-VOUS AU PRC IDENTIFIÉ

Avec l'aide d'un conseiller vous pourrez :

- **Vous renseigner** plus précisément sur la VAE
- **Repérer** les diplômes et certifications qui s'offrent à vous
- **Analyser** votre parcours et vérifier votre projet
- **Rassembler** les pièces justificatives pour élaborer votre dossier (*livret*)
- **Identifier** les modes de validation

3 CONSTITUEZ VOTRE DOSSIER

- Bénéficiez d'un **accompagnement personnalisé**

4 PASSEZ VOTRE ENTRETIEN AVEC LE JURY

5

DÉCISION DU JURY

Le jury valide totalement ou partiellement l'obtention de la certification. En cas de validation partielle, le jury préconise la nature des compétences complémentaires à acquérir.

VOTRE EXPÉRIENCE

vous ouvre un droit :

vous pouvez en bénéficier

La Validation des Acquis de l'Expérience – VAE – est un droit individuel vous permettant de faire reconnaître officiellement, sous certaines conditions, vos compétences professionnelles acquises par l'expérience en vue de l'obtention d'un diplôme, d'un titre professionnel ou d'un certificat.

est un atout :

vous êtes concerné, à tout âge et à tout moment de votre vie professionnelle

Vous justifiez d'une expérience d'au moins 1 an en rapport direct avec le contenu de la certification visée. Vous pouvez alors envisager une démarche de VAE, que vous soyez :

- Salarié en CDI, CDD ou intérimaire
- Agent public
- Travailleur indépendant
- Non salarié
- Demandeur d'emploi
- Bénévole
- En congé parental

Pour assoir une légitimité professionnelle, obtenir un diplôme était nécessaire pour moi.

“ Diplômée d'un baccalauréat science médico-social et d'un BEP sanitaire et social, j'ai exercé le métier de militaire du rang pour la gendarmerie puis celui d'éducatrice sportive au CREPS. Le secteur social m'attirait beaucoup, mais malheureusement je n'avais aucun diplôme dans ce secteur en tant qu'assistante sociale. Pour assoir une légitimité professionnelle et justifier des compétences acquises lors de mes expériences, obtenir un diplôme était nécessaire pour moi. C'est pour cette raison que je me suis lancée dans une démarche de VAE d'assistant social. Cela a été un engagement très important dans ma vie personnelle et professionnelle mais je ne regrette pas. Les compétences que j'ai pu acquérir tout au long de ma vie sont maintenant récompensées et reconnues par un diplôme. Je suis actuellement Responsable d'un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.

Christelle – Andernos-Les-Bains (33)

Etre bien accompagné par un conseiller, c'est essentiel.

“ Pendant 13 ans, j'ai été directeur d'un centre auto. Suite à mon départ, j'ai voulu transformer mon expérience professionnelle en diplôme équivalent. Le BTS MUC (Brevet de technicien supérieur Management des unités commerciales) m'a paru comme une évidence, j'ai ensuite continué avec un titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière. Tout seul je ne l'aurais pas fait, je ne m'en sentais pas capable. Ma conseillère a été essentielle dans la construction de mon projet. Nous avons pris le temps nécessaire pour réfléchir, détailler et élaborer ce que je voulais vraiment. C'est une démarche très valorisante avec à la fin l'obtention d'un diplôme. Ma famille m'a toujours soutenu et c'est très important, elle est très fière de moi. Il faut être bien accompagné par un conseiller, c'est essentiel. Je ne regrette pas, c'était une belle aventure.

Bruno – Chabournay (86)



LA RÉGION
SOUTIENT

VOTRE PROJET !

Appelez le **05 57 57 55 66**
afin de connaître le Point Régional Conseil
le plus proche de chez vous.

Pour accompagner votre réussite,
la Région met à votre disposition
12 Points Régionaux Conseils
et + de 160 lieux d'intervention de proximité
afin de vous informer
et de vous orienter gratuitement
sur la procédure VAE.

Pour en savoir +, rendez-vous sur :

naqui.fr/vae



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

nouvelle-aquitaine.fr